

**CEREMONIE DE REMISE DU PRIX DE L'UNION PANAFRICAINNE DES
AVOCATS POUR « LA RESOLUTION PACIFIQUE DES CONFLITS »**

**ALLOCUTION DE S.E.M. PAUL BIYA,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.**

Yaoundé, le 06 juin 2014

- **Monsieur le Président de l'Union Panafricaine des Avocats,**
- **Messieurs les membres du Conseil Exécutif de l'Union Panafricaine des Avocats,**
- **Monsieur le Président THABO MBEKI et cher frère,**
- **Excellences,**
- **Mesdames et Messieurs,**

C'est pour moi un plaisir particulier de prendre la parole à cette cérémonie de remise du Prix de votre organisation pour la Résolution pacifique des Conflits.

En cette circonstance, il m'est agréable de vous remercier d'avoir choisi le Cameroun pour abriter l'Assemblée Triennale de l'Union Panafricaine des Avocats.

Permettez-moi également de saluer la présence parmi nous de Monsieur THABO MBEKI, notre frère, Ancien Président de la République d'Afrique du Sud, auquel je souhaite la bienvenue.

- **Excellences,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Dans le monde d'aujourd'hui, de nombreux conflits armés mettent en péril la stabilité des Etats ou la paix entre les nations. L'Afrique illustre malheureusement ce constat, à commencer par la situation tragique que connaît actuellement la République Centrafricaine.

Les causes des conflits en Afrique sont multiples et variées. Il serait fastidieux de les passer en revue. Je me bornerai maintenant à souligner le danger que font courir à la paix les disputes de frontières et les contentieux territoriaux.

A titre d'exemple, je reviendrai quelques instants sur les efforts faits par le Nigeria et le Cameroun pour trouver une solution pacifique au différend territorial qui les opposait à propos de la péninsule de Bakassi.

Je crois pouvoir dire que des deux côtés, il a été fait usage de toutes les ressources de la diplomatie et de la justice internationale. Et que ces efforts ont permis d'aboutir à une issue honorable pour les deux parties.

Il a été ainsi démontré que le recours à la force pose plus de problèmes qu'il n'en résout. C'est d'ailleurs ce que stipule la Charte des Nations Unies lorsqu'elle prohibe le recours à la force et exige l'obligation du règlement pacifique des différends.

La paix par le droit est donc possible. A condition toutefois que la force cède le pas devant le droit. A condition aussi que les Etats reconnaissent la primauté du droit international et le rôle prééminent des Nations Unies.

Par ailleurs, la paix dans le monde ne pourra être assurée que si la Communauté internationale fait de la solidarité une des valeurs fondamentales des relations entre nations. On ne peut que se réjouir de la prise de conscience de plus en plus forte de cette obligation par une majorité d'Etats.

A cet égard également, le rôle des Nations Unies demeure capital.

D'autre part, les conflits, qu'ils soient internes ou qu'ils opposent des entités étatiques, nuisent au décollage économique des Etats africains et à leur développement en général. A ce sujet, il me plaît de féliciter l'Union Panafricaine des Avocats pour le travail remarquable qu'elle accomplit en proposant à nos Etats des solutions dans le champ des missions qui sont les siennes.

En attendant que le droit international l'emporte définitivement sur l'usage de la force, je reste convaincu que celui-ci doit être encadré par le droit, notamment dans le cas de la légitime défense.

C'est dans cet esprit que nous avons dû prendre des dispositions pour nous défendre contre les agissements terroristes de Boko Haram au Nigeria.

C'est le lieu de souligner la pertinence du thème retenu pour votre Assemblée générale, à savoir les « flux financiers illicites en Afrique ». En effet, il est établi que les ressources tirées de la criminalité organisée financent le terrorisme et le trafic des armes.

- **Monsieur le Président de l'Union Panafricaine des Avocats,**
- **Excellences,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Un Prix prestigieux, comme celui consacré à la résolution pacifique des Conflits, inspire à qui le reçoit, un sentiment de joie et de fierté.

Permettez-moi d'associer à l'honneur qui m'est fait tous ceux qui ont œuvré au règlement pacifique du différend frontalier entre le Nigeria et le Cameroun.

Je pense notamment :

- à la Cour Internationale de Justice,
- à mon frère, le Président OLUSEGUN OBASANJO, et à l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies M. KOFI ANNAN,
- à mes homologues nigériens successifs,
- aux Etats témoins l'Allemagne, les Etats Unis, la France et le Royaume Uni,
- ainsi qu'à l'actuel Secrétaire Général de l'ONU, M. BAN KI MOON.

Enfin, qu'il me soit permis de vous exprimer ma profonde gratitude pour le prix que votre Organisation, en accord avec l'Union Africaine, a bien voulu me décerner.

Pour conclure, je ne saurais mieux faire qu'en citant un extrait de l'Acte Constitutif de l'UNESCO, je cite : « Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes qu'il convient d'ériger les défenses de la paix ».

C'est là un programme, tout un programme, plus actuel que jamais. Un beau programme qui nous interpelle tous.

Je vous remercie.